

## **COMMUNIQUÉ COMMUN #66**

La Havane, 22 janvier 2016

1. Les délégations du Gouvernement National et les FARC-EP réaffirmons devant l'opinion publique aussi bien nationale qu'internationale notre détermination et engagement pour conclure ces négociations, à cette fin nous avons pris certaines décisions facilitant la création d'un scénario de fermeture.
2. En premier lieu, nous avons accordé de conformer une Commission Exécutive composée par des plénipotentiaires des délégations, à laquelle pourront se joindre, en plus de responsables de chaque sujet, les conseillers que chaque partie choisisse, afin de faciliter les rapprochements sur le plan stratégique, prendre les décisions nécessaires pour accélérer l'élaboration des accords, et surveiller le travail des délégations.
3. Deuxièmement, nous avons accordé d'établir un plan de travail, avec un calendrier comprenant aussi bien les thèmes qui n'ont encore été traités comme ceux en suspens dans les accords déjà conclus, pour que la Commission Exécutive puisse organiser d'une manière plus efficace tout le travail qui reste à faire, surveiller son déroulement et prendre les décisions nécessaires, y compris la création des nouvelles commissions de travail pour aborder les sujets qui restent à traiter.
4. En troisième lieu, nous avons demandé aux responsables des sous commissions, qui travaillent intensivement depuis plus d'un semestre sur les sujets du point 3 « Fin du Conflit » de l'Agenda de l'Accord General, de rendre à la Commission Exécutive les conclusions de leur travail au plus tard le samedi 23 janvier.
5. Egalement nous avons demandé à la sous-commission de genre de conclure aux plus brefs délais le travail de révision qu'elle fait, avec une approche différenciée de genre, des accords sur les points 1,2 y 4 de l'Agenda de l'Accord General.
6. Ces décisions signifient que les délégations devront dorénavant travailler de manière continue, prolonger le temps de permanence de la délégation du gouvernement à La Havane, et que les jours de réunion seront planifiés de façon à faciliter le échange des propositions sur les sujets qui n'ont pas encore été traités, qui sont tous interdépendants. Par exemple, les délégations pourront travailler plusieurs jours chacune de son côté et réunir à la Commission Exécutive chaque fois qu'il soit nécessaire au palais de conventions ou à un autre endroit.
7. Les pays garants et accompagnateurs seront informés périodiquement des travaux réalisés par la Commission Exécutive et les commissions de travail.

8. Nous avons accordé de demander à l'office des Nations Unies en Colombie et au Centre de Réflexion et de Suivi aux Dialogues de Paix de L'Université Nationale, d'organiser et de coordonner tout le nécessaire pour réaliser dans les plus brefs délais un dernier forum, cette fois ci sur les points 3 « Fin du Conflit » et 6 « Mise en œuvre, Vérification et Approbation » de l'Agenda de l'accord Général.
9. De manière conjointe sera conçue une stratégie de communication et de pédagogie adressée à la société colombienne afin de diffuser les contenus des accords conclus jusqu'à présent.
10. Nous espérons que ces premières décisions de l'année, sur la base des Progress faits grâce à l'accord « Accélérer a La Havane et désescalade en Colombie » du 12 juillet de l'année dernière, nous permettront de conclure l'Accord Final pour la Fin du Conflit et la Construction d'une Paix Stable et Durable.